



FP-GARAGES

FONDS DE PRÉVOYANCE DES GARAGES VAUDOIS

ROUTE DU LAC 2 1094 PAUDEX

RAPPORT de
GESTION 2012

TABLE DES MATIERES

	Pages
Chiffres clés	1
Editorial	2
Rapport annuel	3
Bilan	9
Compte d'exploitation	10
Rapport de vérification de l'organe de révision	11

CHIFFRES CLES

	2012	2011	2010
Nombre d'assurés actifs	4'170	4'226	4'297
Nombre de bénéficiaires de rentes	435	403	385
Nombre d'employeurs affiliés	291	295	295
Total de l'actif (en millions de francs)	263	240	247
Performance (en %)	9,3	-3,7	3,2
Degré de couverture (en %)	117,9	110,3	116,6
Frais d'administration par assuré (en francs)	111	110	107
Frais de gestion de la fortune (en % du total du bilan)	0,15	0,10	0,09
Taux d'intérêt octroyé sur les comptes individuels des assurés cotisants (en %)	2,0	2,0	2,0
(Taux d'intérêt LPP, en %)	(1,5)	(2,0)	(2,0)

EDITORIAL

Chère assurée, Cher assuré,

Après une année 2011 décevante, les marchés financiers ont évolué de façon positive en 2012. La politique des banques centrales, consistant notamment à approvisionner les marchés d'abondantes liquidités et à faire baisser les taux d'intérêt, a provoqué une hausse soutenue des marchés des actions et des obligations. La santé financière des sociétés cotées, en particulier les grandes capitalisations, a consolidé cette progression. De la sorte, les institutions de prévoyance (IP) ont enregistré des performances appréciables.

Le fonds a pleinement profité de cette évolution favorable. Sa performance s'est élevée à 9,3%, supérieure à la moyenne enregistrée par les IP en Suisse. Ce résultat financier a augmenté le degré de couverture du fonds de 110,3% au 31 décembre 2011 à 117,9% au 31 décembre 2012, lui permettant ainsi de disposer d'une réserve de fluctuation de valeurs de 17,9%.

La prévoyance professionnelle suisse est fondée sur le financement par capitalisation. Il en résulte que l'augmentation de la longévité et les taux d'intérêt durablement bas constituent les principaux risques auxquels les IP sont soumises. Les IP en général et le fonds en particulier s'y sont adaptés ces dernières années en diminuant notamment leur taux d'intérêt technique et leur taux de conversion. Ces adaptations permettent, d'une part d'évaluer leurs engagements avec davantage de prudence, et d'autre part de diminuer le rendement minimum nécessaire pour financer les prestations. Ces mesures, introduites de manière appropriée et accompagnées par une stratégie de placement à long terme, renforcent les bases financières des IP et contribuent aussi à leur stabilité financière qui est l'une des tâches principales de tout conseil de fondation.

Les rentes de retraite assurées par le fonds sont appréciables en raison des taux de conversion élevés appliqués, bien supérieurs à la moyenne. Malgré leur coût, le Conseil de fondation a pour objectif constant de les optimiser, impliquant qu'il fasse en tout temps l'arbitrage entre prise de risques et rendements. Il s'attelle à cette tâche avec résolution et confiance.

En conclusion, il est réjouissant de constater que le fonds maintient ses acquis dans un marché très compétitif. Ses bases financières sont solides. Le Conseil de fondation remercie les affiliés, assurés et pensionnés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive à leur service.

Aldo Ferrari

*Président du Conseil
de fondation*

Cédric Scherer

Gérant

RAPPORT ANNUEL

AFFILIES

Le nombre **d'employeurs affiliés** est stable et s'élève à la fin de l'exercice 2012 à **291** (295 en 2011).

EFFECTIF

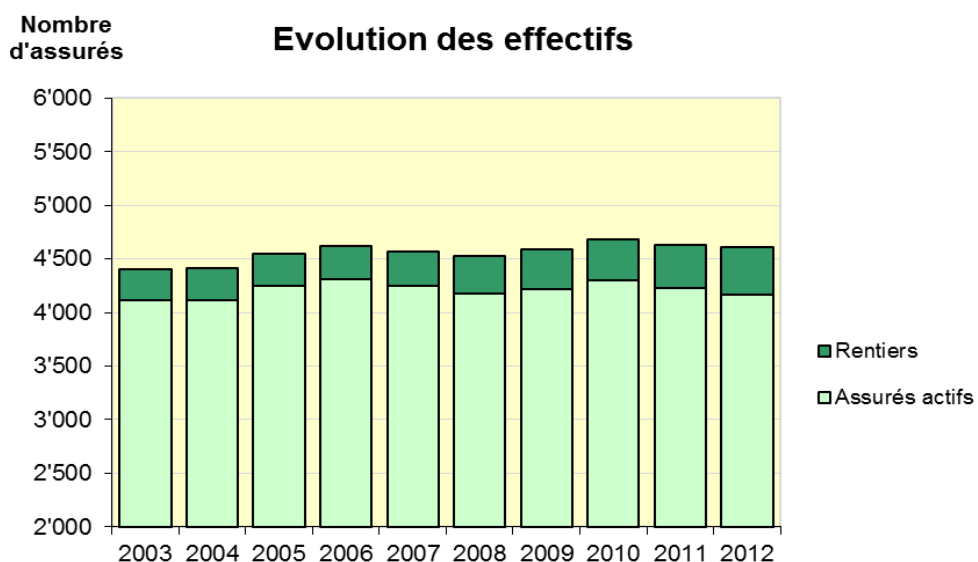
Le nombre des **assurés actifs** a quelque peu diminué puisqu'il est passé de 4'226 au 31 décembre 2011 à **4'170** au 31 décembre 2012.

Les assurés se répartissent comme suit :

	2012		2011	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	3'658	49.4 ans	3'717	49.4 ans
Femmes	512	43.9 ans	509	43.8 ans
Total	4'170	48.7 ans	4'226	48.7 ans

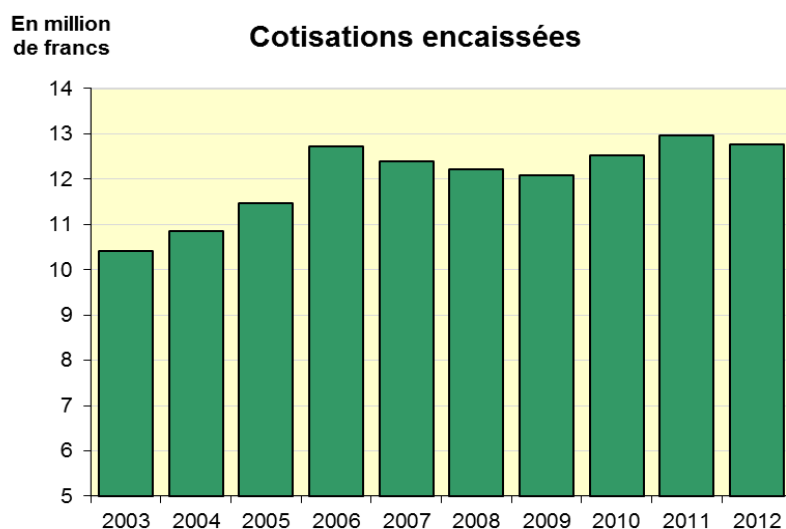
Quant à l'effectif des **bénéficiaires de rentes**, il est le suivant :

	31.12.2012	31.12.2011
Retraités	232	211
Enfants de retraités	6	6
Conjoints survivants	117	111
Orphelins	16	13
Invalides	52	52
Enfants d'invalides	12	10
Total	435	403



COTISATIONS

Les cotisations enregistrées pour l'exercice 2012 se sont élevées à **Fr. 12'777'730.-** (Fr. 12'964'867.- en 2011) pour un total de salaires assurés de **Fr. 108'834'660.-** (Fr. 110'703'232.- en 2011).



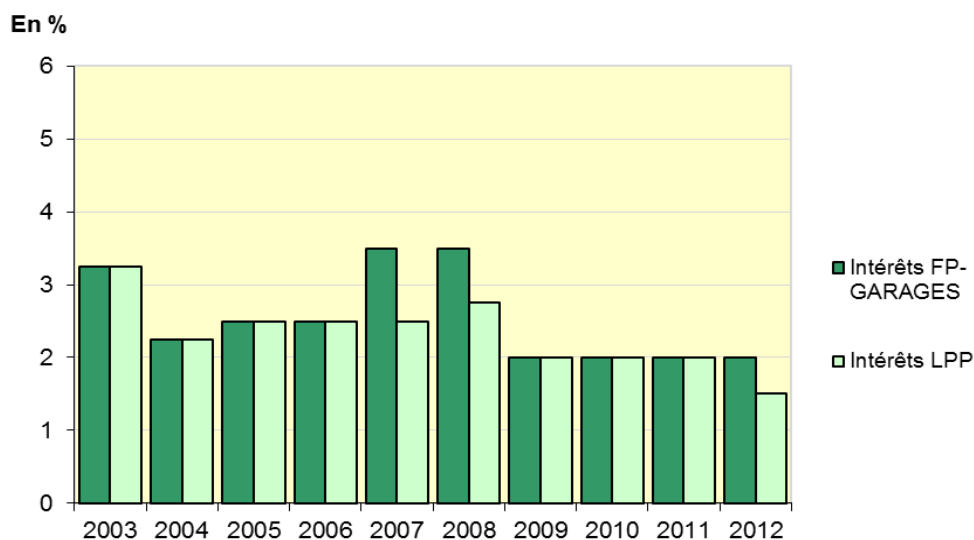
ENGAGEMENTS ACTUARIELS

Capitaux de prévoyance

a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à **Fr. 157'338'635.-** au 31 décembre 2012 et à **Fr. 158'206'295.-** au 31 décembre 2011. En 2012, les comptes individuels des assurés cotisants ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de 1.5%. A cela, s'est ajouté un bonus d'intérêt de 0.5% pour les assurés cotisant au 31 décembre 2012, soit un total de **2%**.

Intérêts crédités sur les capitaux de prévoyance



b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2012 avec les bases techniques LPP 2010 3.5%, se répartissent comme suit :

		31.12.2012	31.12.2011
		Fr.	Fr.
Vieillesse	Retraités	38'681'146	35'052'791
	Enfants de retraités	138'015	180'737
Survivants	Conjoints survivants	14'773'683	12'851'066
	Orphelins	654'251	550'183
Invalides	Invalides	5'719'969	5'892'361
	Enfants d'invalides	317'539	167'268
Total		60'284'603	54'694'406

Revalorisation des prestations :

En 2012, le Conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes en cours des bénéficiaires de rentes.

Provisions techniques

a) Provision de longévité

La provision pour changement futur de bases techniques a pour but de financer le coût de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle s'élève à **Fr. 904'000.-** au 31 décembre 2012 (Fr. 547'000.- au 31 décembre 2011).

b) Provision pour mises à la retraite

La provision pour mises à la retraite a pour but de couvrir les pertes lors du départ à la retraite des assurés résultant de l'application de taux de conversion plus élevés que les taux de conversion techniques. Au 31 décembre 2012, elle s'élève à **Fr. 1'755'000.-** (Fr. 1'170'000.- au 31 décembre 2011).

c) Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

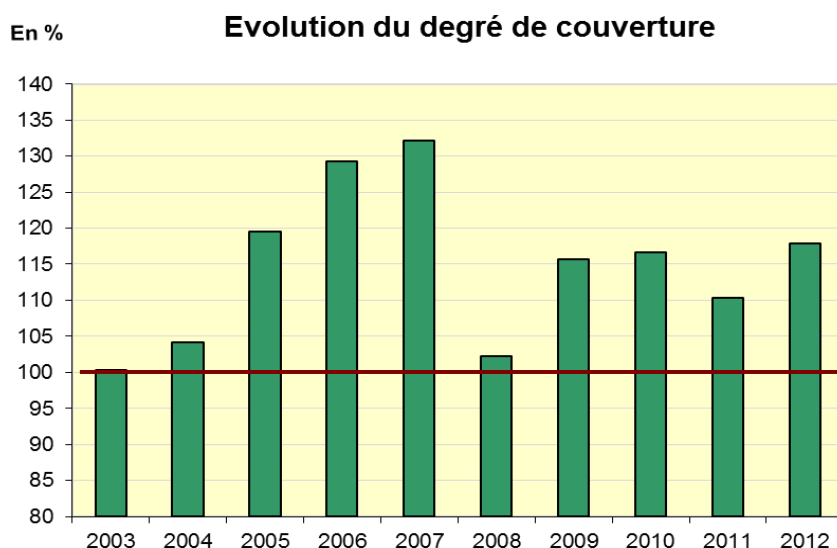
Compte tenu du contrat de réassurance « StopLoss » en vigueur au 1^{er} janvier 2013 et des cotisations perçues, le fonds est à même de supporter une sinistralité élevée. Ainsi la provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité de **Fr. 300'000.-** n'a pas été augmentée au 31 décembre 2012.

EVOLUTION DES RISQUES ACTUARIELS

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité est destinée à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité du fonds est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par le fonds), bien que les cotisations soient inférieures aux primes théoriques nécessaires pour couvrir les sinistres attendus selon ces bases techniques.

SITUATION FINANCIERE – DEGRE DE COUVERTURE

La situation financière du fonds s'est bien améliorée en 2012 grâce surtout à la performance élevée réalisée sur la gestion de fortune. En effet, le degré de couverture a passé de 110.3% au 31.12.2011 à 117.9% au 31.12.2012. La réserve de fluctuation de valeurs s'élève ainsi à 17.9% au 31 décembre 2012. Elle a pour but de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance, l'objectif étant de disposer d'une réserve de 15% à 25% des engagements. L'objectif minimal est donc atteint.



PLACEMENTS ET PERFORMANCE

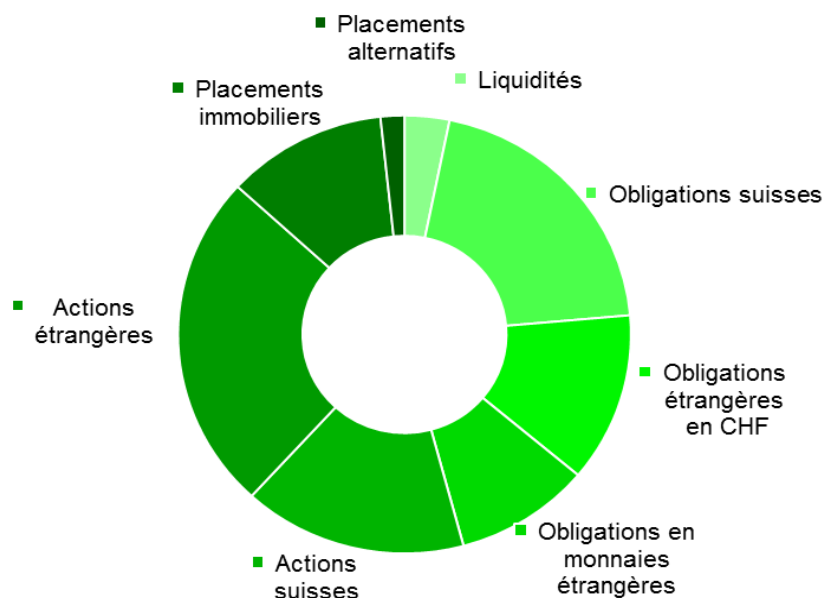
Malgré un fort ralentissement, l'économie mondiale a poursuivi sa croissance en 2012. Concernant les marchés financiers, l'année sous revue a été caractérisée par une hausse appréciable. La performance réalisée par le fonds s'est élevée à 9.3%. Ce résultat est bien supérieur à la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses qui se situe à 7.2% (source : enquête Swisscanto sur les caisses de pension).

Performance du fonds		Univers de comparaison (Indice Pictet LPP-40)	
2012	2011	2012	2011
9.30%	-3.69%	9.26%	-0.14%

La répartition des placements est la suivante :

	31.12.2012		31.12.2011		Stratégie de placements
	Fr.	%	Fr.	%	
Liquidités	8'239'520	3.2	7'586'068	3.2	8
Obligations suisses	53'024'901	20.4	55'278'219	23.3	20
Obligations étrangères en CHF	32'521'435	12.5	33'369'340	14.1	10
Obligations monnaies étrangères	25'226'649	9.7	25'120'343	10.6	15
Actions suisses	41'462'923	16.0	34'577'056	14.6	15
Actions étrangères	64'913'703	25.0	51'306'094	21.6	20
Placements immobiliers	29'765'123	11.5	26'181'722	11.0	10
Placements alternatifs	4'463'570	1.7	3'679'802	1.6	2
Total	259'617'824	100.0	237'098'644	100.0	100

Répartition des placements au 31.12.2012



FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE

Les frais de gestion de la fortune de Fr. 381'241.- (Fr. 234'990.- en 2011), intégrant pour la première fois les frais de transactions, représentent 0.15% (0.10% en 2011) du total du bilan. Pour comparaison, la moyenne des institutions de prévoyance suisses s'élève à 0.19%.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration de Fr. 509'513.- (Fr. 510'221 pour 2011) représentent un montant annuel de **Fr. 111.-** par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus) (Fr. 110.- en 2011). Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établit à Fr. 250.-.

ORGANISATION

L'organe suprême du fonds est le **Conseil de fondation**, dont la composition (20 juin 2013) est la suivante :

Représentants de la délégation patronale

M. Roland BANDIERI, vice-président

M. Antoine MARTIN

M. Fabrice MORA

M. Eric OULEVEY

M. Sébastien THURY

M. Jean-Pierre TRACHSEL

Représentants de la délégation syndicale

M. Aldo FERRARI (Unia), président

M. Amilcar CUNHA (Unia)

M. Jean KUNZ (Unia)

M. Daniel SANTI (Unia)

M. Karim THEURILLAT (Unia)

M. Vincent TRUNDE (Unia)

Le **gérant** du fonds est le Centre Patronal, Paudex. Ce dernier est aussi le gestionnaire de fortune.

L'**organe de révision** est la fiduciaire OFISA SA, Lausanne.

L'**expert en prévoyance professionnelle** est la société HPR SA, Vevey.

BILAN AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

	2012	2011
	Fr.	Fr.
ACTIF		
Liquidités et dépôts à terme	8'239'519.84	7'586'067.52
Obligations en francs suisses	85'546'336.37	88'647'559.18
Obligations en monnaies étrangères	25'226'648.75	25'120'342.75
Actions suisses	41'462'923.25	34'577'056.25
Actions étrangères	64'913'703.30	51'306'094.20
Placements immobiliers	29'765'122.80	26'181'721.70
Placements alternatifs	4'463'569.85	3'679'802.05
Compte de régularisation actif	3'217'486.85	3'245'556.42
Total de l'actif	262'835'311.01	240'344'200.07
PASSIF		
Prestations de libre passage et rentes	1'673'704.30	2'294'642.85
Compte de régularisation passif et autres dettes	207'641.70	197'584.55
Réserve de contributions des employeurs	913'832.45	823'573.55
Capital de prévoyance des assurés actifs	157'338'634.55	158'206'294.55
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	60'284'603.00	54'694'406.00
Provisions techniques	2'959'000.00	2'017'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	39'457'895.01	22'110'698.57
Fonds libres	0.00	0.00
Total du passif	262'835'311.01	240'344'200.07

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

	2012	2011
	Fr.	Fr.
Cotisations, apports ordinaires et autres	13'371'762.00	13'666'722.35
Prestations d'entrée et remboursements versements anticipés	3'557'930.25	4'574'153.95
Rentes réglementaires	- 4'696'446.00	- 4'380'759.00
Prestations en capital	- 1'231'137.80	- 2'526'688.05
Prestations de sortie et versements anticipés	- 9'655'695.60	- 9'863'631.00
Mouvements de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	- 5'763'388.60	- 4'472'877.65
Produits de prestations d'assurance	49'559.20	49'559.20
Charges d'assurance	- 127'316.00	- 135'919.00
Résultat net de l'activité de prévoyance	- 4'494'732.55	- 3'089'439.20
Résultat net des placements	22'350'834.74	- 9'168'821.59
Autres produits	606.80	408.75
Frais d'administration	- 509'512.55	- 510'220.99
Excédent avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	17'347'196.44	- 12'768'073.03
Mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	-17'347'196.44	12'768'073.03
Excédent	0.00	0.00

Révision/DI
Affaire traitée par 35/2

Au Conseil de fondation du

**Fonds de prévoyance des
garages vaudois (FP-Garages)**

Paudex

2012

Lausanne, le 10 juin 2013/ft

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Monsieur le Président, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds de prévoyance des garages vaudois (FP-Garages), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2012 arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Ofisa S.A.

LAUSANNE

Ch. des Charmettes 7
Case postale 7063
CH - 1002 Lausanne
Tél. 021 341 81 11
Fax 021 311 13 51

GENEVE

Place de Saint-Gervais 1
CH - 1201 Genève
Tél. 022 311 24 66

SION

Av. de la Gare 16
Case postale
CH - 1951 Sion
Tél. 027 323 78 18



CHAMBRE  FIDUCIAIRE
Membre

www.ofisa.ch ■ fidu@ofisa.ch

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;

3.

- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Selon notre appréciation, nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés, dont :

- le total du bilan s'élève à	Fr. 262'835'311.01
et dont :	
- le compte d'exploitation présente pour l'exercice 2012 un excédent de produits avant attribution à la réserve de fluctuation de valeurs de	Fr. 17'347'196.44
entièrement attribué à ladite réserve.	

L'organe de révision

O f i s a S.A.



W. Diserens

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



M. Debonneville

Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

Adresser toute correspondance au :
Fonds de prévoyance des garages vaudois (FP-Garages)
Route du Lac 2 – 1094 Paudex – Case postale 1215 – 1001 Lausanne
Tél. 021 796 34 32 – E-mail : info@fp-garages.ch
Site Internet : www.fp-garages.ch